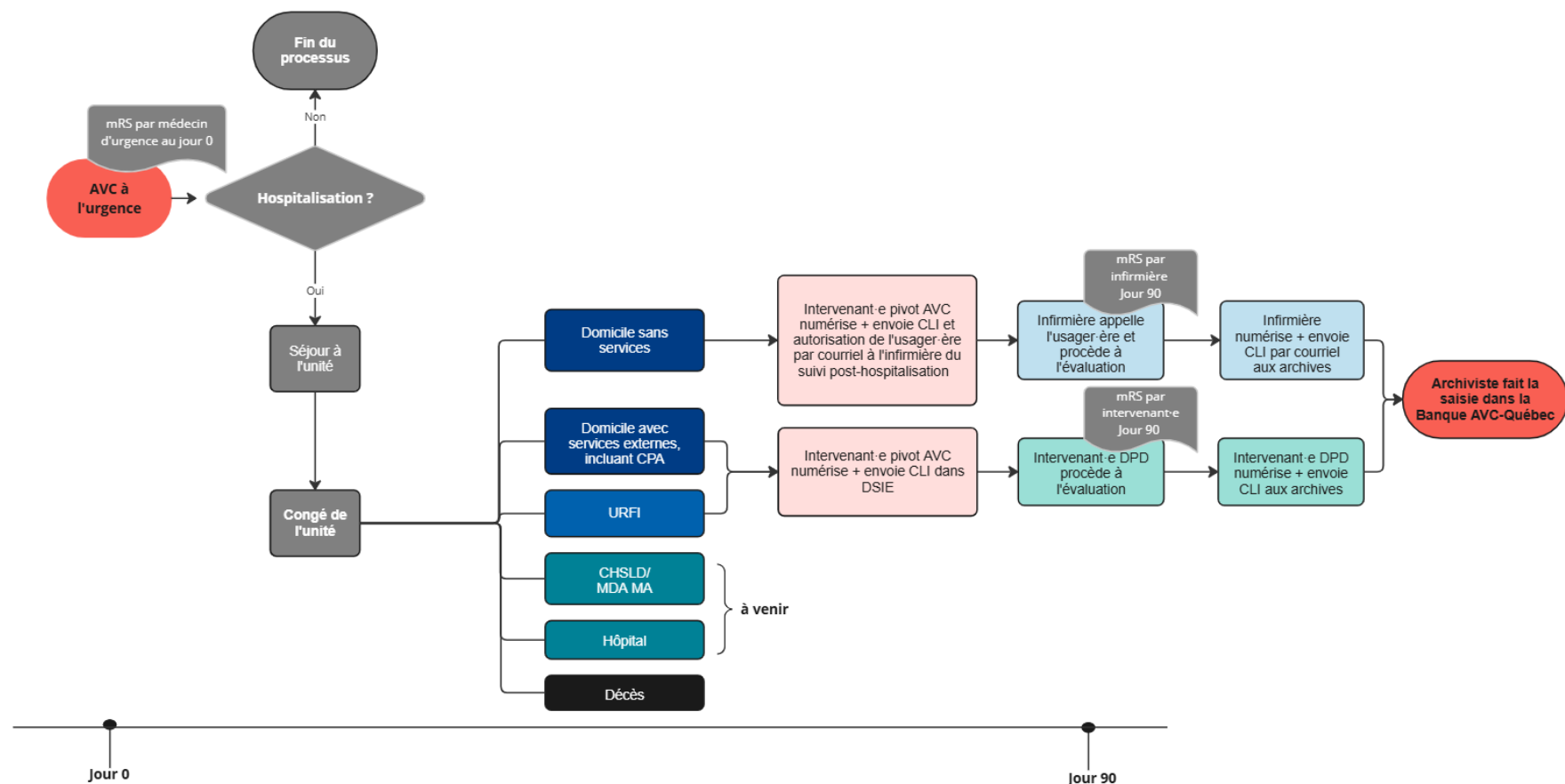


## PROCESSUS Collecte du score de l'Échelle modifiée de Rankin 90 jours post-AVC



### Abréviations :

AVC :	accident vasculaire cérébral	DPD :	Direction des programmes Déficiences
DSIE :	demande de services interétablissements	URFI :	unité de réadaptation fonctionnelle intensive
RPA :	résidence privée pour aînés	mRS :	Échelle modifiée de Rankin
MDA MA :	maison des aînés et maison alternative	RI-RTF :	Ressource intermédiaire ou de type familial
CPA :	congé précoce assisté	CHSLD :	centre d'hébergement et de soins de longue durée

Références : Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Trousse d'outils cliniques pour l'évaluation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) – phases hyperaiguë et aiguë.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002419/>

Outils cliniques associés :	CLI-60162 Échelle modifiée de Rankin	Entrée en vigueur :	2025-03-31
Rédigé par :	Stéphanie Sirard, APPR, DSMREU	Approuvé par :	Hélène Lamalice, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux
PRC-DSMREU-10000 (2025-03)	Direction émettrice :	Revision :	AAAA-MM-JJ
	Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire		

#### Consignes

*Clientèle Hôpital Anna-Laberge seulement*

- **Lors du congé de l'unité AVC vers le domicile\***, envoyer le CLI-60162 par courriel aux infirmières du suivi post-hospitalisation à l'adresse suivante:

[suiviposthospitalisation.hal.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:suiviposthospitalisation.hal.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca)

S'assurer d'indiquer les renseignements suivants :

- date correspondant au jour 90 (svp faire évaluation mRS le ...)
- numéro de dossier
- autorisation préalable de communiquer avec l'utilisateur à 90 jours post-AVC

\* *Ne pas envoyer le formulaire si le décès survient durant l'hospitalisation ou si la personne refuse le suivi à 90 jours post-AVC*

*Clientèle Hôpital Anna-Laberge + Hôpital du Suroît*

- **Lors du congé de l'unité vers des services de réadaptation**, envoyer le CLI-60162 avec la DSIE.

S'assurer d'indiquer la date correspondant au jour 90 sur le formulaire.

#### • Évaluation à 90 jours\* post-AVC

\* *En raison de délais possibles, l'évaluation peut être effectuée 15 jours avant ou après, soit dans l'intervalle de 75 à 105 jours post-AVC.*

*Suivi post-hospitalisation*

Avant de procéder à l'appel, vérifier si la personne est décédée. Si oui, indiquer un score 6 sur le formulaire et l'envoyer aux archivistes.

*Services de réadaptation*

Si la personne décède, indiquer un score 6 sur le formulaire et l'envoyer aux archivistes.

- Si les services de réadaptation prennent fin avant l'intervalle prescrit, l'évaluation est réalisée au moment de la fin de l'épisode de service.
- Pour les situations où l'utilisateur est en attente de service ou n'est plus en réadaptation (ex. a refusé les services ou est hospitalisé), l'évaluation n'est pas exigée.

**Suite à l'évaluation à 90 jours post-AVC**, envoyer le CLI-60162 par courriel aux archivistes à l'adresse suivante:

[archivesAVC.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:archivesAVC.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca)

S'assurer d'indiquer l'hôpital de provenance dans le courriel.

Références : Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Trousse d'outils cliniques pour l'évaluation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) – phases hyperaiguë et aiguë.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002419/>

Outils cliniques associés :	CLI-60162 Échelle modifiée de Rankin	Entrée en vigueur :	2025-03-31
Rédigé par :	Stéphanie Sirard, APPR	Approuvé par :	Hélène Lamalice, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux
PRC- DSMREU-10000 (2025-03))	Direction émettrice :		Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire
		Révision :	AAAA-MM-JJ